

15 Juin 2019

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL



Nom du Club :

N° d'Affiliation :

Adresse Siège :

**A RETOURNER AU DISTRICT AU PLUS TARD
LE 15 NOVEMBRE 2019 (Date Impérative)**

QUESTIONNAIRE DISPOSITIF ÉTOILES

Campagne " BI-SAISON " 2020 / 2021 - 2021 / 2022

ZONE BLEUE : 1 croix dans la case
correspondant à votre réponse

ZONE ROSE : Réserver District

Définition des critères

Calcul nbre points par critère

CRITÈRE 1

FEUILLE de ROUTE

Affichage de manière attractive et facile à lire (format A3, modifications éventuelles d'une saison à l'autre mise en évidence, document plastifié, etc...).

Multiplicité des lieux d'affichage : minimum devant les vestiaires et le club house..

Nbre
Points

oui

non

Totaux

CRITÈRE 2

PRÉSENCE DÉLÉGUÉS DE CLUB PENDANT LES RENCONTRES

Catégorie Séniors / U20 (2 délégués).

Catégorie U17 / U15 (1 délégué).

Catégorie U17 / U15 (2 délégués).

Nbre
Points

oui

non

Totaux

CRITÈRE 3

DÉLÉGUÉS de TERRAIN

Désignation d'1 référant délégué de terrain au sein du club avec licence dirigeant.

Formation interne au club de délégué(s) adjoint par le référent délégué.

Licence pour chaque délégué de terrain du club.

Port par les délégués de la chasuble "PREVENTION" fournie par le DLR.

Nbre
Points

oui

non

Totaux

CRITÈRE 4

RESPONSABLES de SÉCURITÉ

Désignation d'un responsable sécurité au sein du club formé par le DLR.

Formation interne au club de responsables de sécurité adjoints par le responsable sécurité. Tous les responsables sécurité sont licenciés au club.

Mise en place dans le club d'un planning de permanence des responsables de sécurité. Affichage du responsable de sécurité de permanence.

Nbre
Points

oui

non

Totaux

CRITÈRE 5 SITUATION JURIDIQUE de L'ASSOCIATION	Nbre Points	oui	non	Totaux
Cohérence entre le Bureau, ou Comité de Direction, déclaré aux instances (District) en début de saison et la déclaration obligatoire (Formulaire CERFA N°13971*3) déposée en préfecture.				
Souscription d'une assurance Responsabilité Civile (RC) dirigeants.				

CRITÈRE 6 ENCADREMENT MINIMUM POUR L'EQUIPE SUPERIEURE JOUANT EN DISTRICT	Nbre Points	oui	non	Totaux
Séniors - Un licencié Educateur diplômé.				
U20 - Un licencié Educateur diplômé,				
U17 - Un licencié Educateur diplômé,				
U15 - Un licencié Educateur diplômé,				
Séniors - Un Dirigeant formé et licencié,				
U20 - Un Dirigeant formé et licencié,				
U17 - Un Dirigeant formé et licencié,				
U15 - Un Dirigeant formé et licencié,				
Séniors - Détention du PSCI ou équivalent pour l'Educateur ou le Dirigeant,				
U20 - Détention du PSCI ou équivalent pour l'Educateur ou le Dirigeant,				
U17 - Détention du PSCI ou équivalent pour l'Educateur ou le Dirigeant,				
U15 - Détention du PSCI ou équivalent pour l'Educateur ou le Dirigeant,				

CRITÈRE 7 ACCUEIL des OFFICIELS et des VISITEURS	Nbre Points	oui	non	Totaux
Accompagner officiels et équipe adverse depuis leur arrivée jusqu'à leur départ.				
Etablir 1 état des lieux dès l'arrivée au stade des visiteurs (Vestiaires/douches).				
Collation en fin de rencontre avec les locaux, les visiteurs et les officiels.				

CRITÈRE 8 INSTALLATIONS SÉCURISÉES	Nbre Points	oui	non	Totaux
Sécurisation de la zone située derrière les abris de touches et de délégués sur une distance de 3 mètres de chaque côté de cette zone.				
Sécurisation du cheminement des vestiaires au terrain.				

CRITÈRE 9 SÉCURITÉ des PERSONNES	Nbre Points	oui	non	Totaux
Affichage d'1 plan d'évacuation détaillé et lisible où sont notés les N° d'urgence.				
Parking sécurisé pour les officiels.				
Présence, en bonne place, d'un défibrillateur à jour de contrôle.				

CRITÈRE 10 ARBITRES AU SEIN DU CLUB	Nbre Points	oui	non	Totaux
Nomination d'un référent arbitre club formé par la Commission d'Arbitrage du DLR.				
Existence d'une commission d'arbitres.				

CRITÈRE 11 RESPECT DES RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LE DLR	Nbre Points	oui	non	Totaux
Présence à la totalité des réunions obligatoires.				
Présence <u>AUX</u> Assemblées Générales du début <u>et jusqu'à la fin</u> .				

CRITÈRE 12 CONNAISSANCE DES EXIGENCES DU CLUB PAR LES FUTURS LICENCIÉS	Nbre Points	oui	non	Totaux
Prise en compte par les licenciés du règlement intérieur contre émargement.				
Prise en compte par les licenciés d'une charte d'engagement contre émargement.				
Prise en compte par les licenciés de la feuille de route contre émargement.				

TRÈS IMPORTANT : A renseigner pour 1 éventuelle étoile supplémentaire

SUPER BONUS

% Dirigeants / Totalité Licenciés	Points	Cocher la case correspondant à votre situation
Moins de 8 %	0	
De 8% à 10 %	2	
De 10 % à 12 %	4	
De 12 % à 14 %	8	
De 14 % à 16 %	10	
Plus de 16 %	15	

Merci de renseigner les lignes ci-dessous

Questionnaire rempli par :

Fonction :

Tél :

Nom du Président

Date

Signature du Président

précédée de la mention :

"Je certifie exactes les informations
communiquées dans ce questionnaire"

Cachet du Club

**A RETOURNER AU DISTRICT AU PLUS TARD
LE 15 NOVEMBRE 2019 (Date Impérative)**